



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de Sorèze

Département du Tarn (81)



Prise de vue : Google Earth 3D

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE ROCHES MASSIVES AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE (RUBRIQUES 2510.1, 2515.1A ET 2517.2)

- Renouvellement de l'exploitation d'une carrière sur la commune de Sorèze aux lieux-dits « La Fendeille » et « Pistre » avec approfondissement du secteur de la Mandre

PJ 60 : Garanties financières

Dossier réalisé en collaboration avec



LM/R647– février 2025

PJ 60 – Garanties financières



Sommaire

1.	DETAILS DE LA FORMULE APPLICABLE	5
2.	CHOIX DU MOMENT RETENU AU SEIN DE CHAQUE PHASE	6
3.	ESTIMATION DU MONTANT ET PLAN ASSOCIE	6

Table des illustrations

- **Figures :**

Figure 1 : Garanties financières en phase A ($T_0 + 5$ ans).....	8
Figure 2 : Garanties financières en phase B ($T_0 + 10$ ans).....	9
Figure 3 : Garanties financières en phase C ($T_0 + 14$ ans).....	10

- **Tableau :**

Tableau 1 : Estimation du montant des garanties financières (calcul en janvier 2025)	7
--	---

1. DETAILS DE LA FORMULE APPLICABLE

En application de l'article L516-1 du Code de l'Environnement, des garanties financières sont mises en place pour assurer la remise en état du site en cas de défaillance de l'exploitant.

Cette caution indexée sur l'indice TP01 est établie soit par un établissement de crédit, soit par une entreprise d'assurances et est régulièrement renouvelée.

Le calcul du montant des garanties financières a été établi de façon forfaitaire selon la formule et les coûts unitaires suivants établis selon la **formule n°2 : carrières en fosse ou à flanc de relief**, dans la mesure où la remise en état est coordonnée :

$$CR = \alpha (S1C1 + S2C2 + S3C3)$$

CR : montant de référence des garanties financières pour la période considérée.

S1 (en ha) : somme de la surface de l'emprise des infrastructures au sein de la surface autorisée et de la valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par les surfaces défrichées diminuées de la valeur maximale des surfaces en chantier (découvertes et en exploitation) soumises à défrichement.

S2 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la somme des surfaces découvertes et des surfaces en exploitation) diminuée des surfaces remises en état.

S3 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la surface résultant du produit du linéaire du périmètre d'extraction par la profondeur moyenne diminuée des surfaces remises en état.

α : coefficient d'indexation qui est égal à

$$\frac{\text{Index}}{\text{Index}_0} \times \frac{(1+TVA_R)}{(1+TVA_0)}$$

Avec :

- Index (TP01) : indice période de calcul = novembre 2024 : **130,2** (JO du 16/01/2025, base 100 en 2010) ;
- Index₀ : indice période de référence initiale – mai 2009 : 616,5 (base 100 en 1975)
- TVA_R : TVA applicable lors de la période de calcul : 20% ou 0,2
- TVA₀ : TVA applicable lors de la période de référence initiale : 19,6% ou 0,196

Soit $\alpha = 1,384651$.

Les coûts unitaires en €TTC sont précisés à l'arrêté ministériel du 9 février 2004, modifié par l'arrêté du 24 décembre 2009

- C1 : 15 555 €/ha
- C2 : de 0 à 5 ha : 36 290 €/ha ; les 5 ha suivants : 29 625 €/ha ; au-delà : 22 220 €/ha
- C3 : 17 775 €/m

Ils sont indexés suivant le coefficient α (voir tableau récapitulatif des surfaces et montants).

PJ 60 – Garanties financières

2. CHOIX DU MOMENT RETENU AU SEIN DE CHAQUE PHASE

Pour le calcul des garanties financières au sein de la phase considérée, le moment le plus défavorable a été retenu qui correspond au moment où les surfaces en chantier seront les plus importantes.

3. ESTIMATION DU MONTANT ET PLAN ASSOCIE

Le tableau de calcul des garanties financières est présenté ci-après. Les figures ci-après présentent la localisation des surfaces considérées.

Les montants associés indexés sont les suivants :

- Phase A : 239 632 € ;
- Phase B : 256 585 € ;
- Phase C : 276 951 €.

PJ 60 – Garanties financières

Tableau 1 : Estimation du montant des garanties financières (calcul en janvier 2025)

	S1			SOMME S1 (ha)	S2			SOMME S2 (ha)	S3	SOMME S3 (ha)
	Piste (m2)	Merlon (m2)	Infrastructures (m2)		Découverte (m2)	En cours de ream (m2)	Exploitation (m2)			
phase1	12 300,00	0,00	20 585,00	3,29	0,00	3 165,00	27 710,00	3,09	5 550,00	0,555
phase2	12 300,00	0,00	20 585,00	3,29	0,00	3 680,00	24 030,00	2,77	18 900,00	1,890
phase3	13 200,00	0,00	20 585,00	3,38	0,00	735,00	23 295,00	2,40	33 900,00	3,390

	S1 (ha)	S1xC1	S2 (ha)	S2xC2	S3 (ha)	S3xC3	GF	GF corrigées GF x a
phase1	3,29	51 152,62	3,09	112 045,38	0,56	9 865,125	173 063,12	239 632
phase2	3,29	51 152,62	2,77	100 559,59	1,89	33 594,75	185 306,96	256 585
phase3	3,38	52 552,57	2,40	87 204,87	3,39	60 257,25	200 014,69	276 951

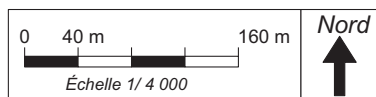
a =	(Index*coefficient raccordemnt TP01)/index ₀ *(1+TVA _R)/(1+TVA ₀)
index nov 2024 =	130,2
coefficient raccordemen t TP01	6,5345
index ₀ =	616,5
TVA _R =	0,200
TVA ₀ =	0,196
a =	1,384651

C1		15 555
C2		36 290 de 0 à 5 hectares
		29 625 de 5 à 10 hectares
		22 220 au-delà de 10 hectares
C3		17 775

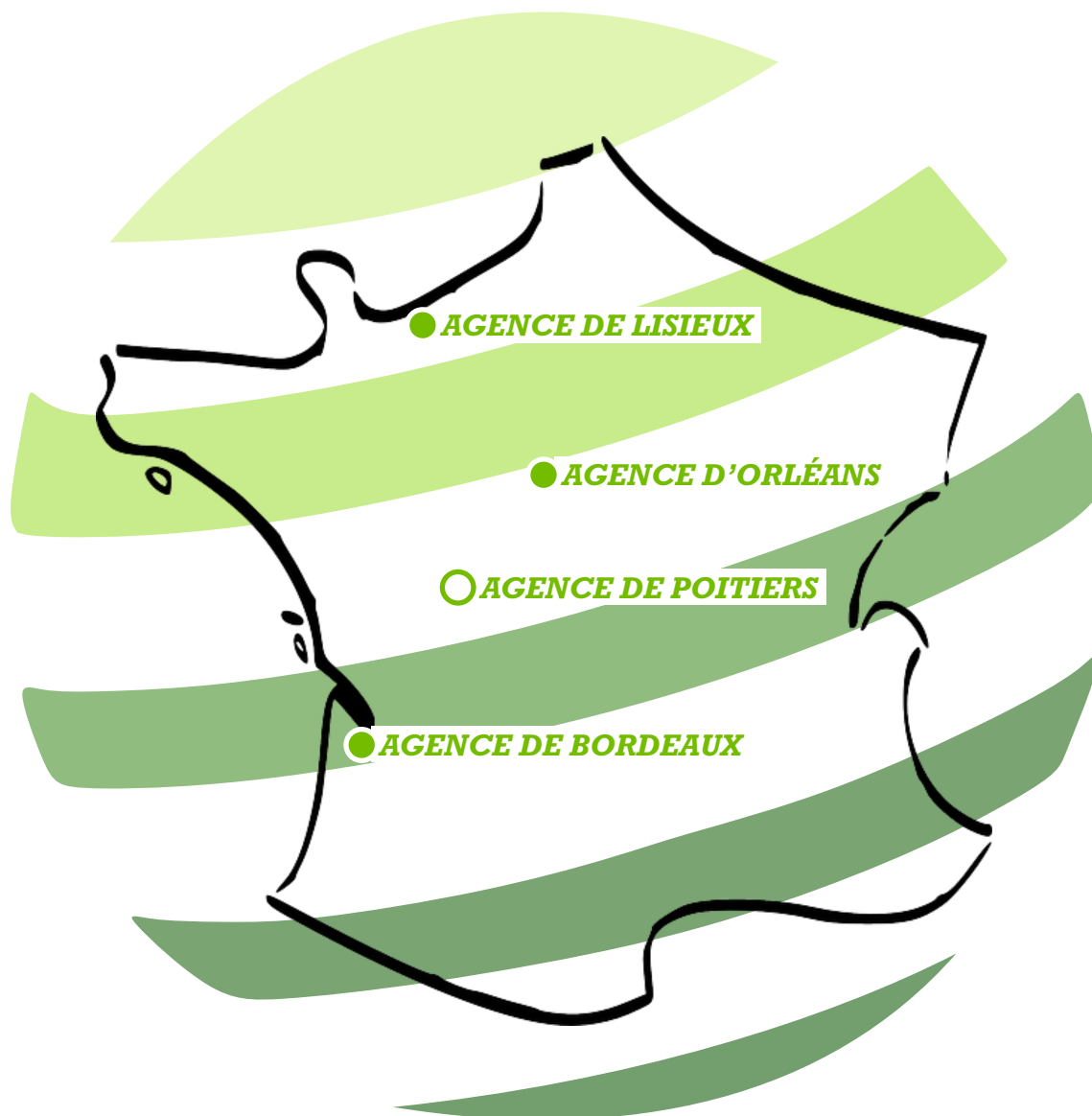


LÉGENDE

- Périmètre autorisé
- 560 Cote topographique
- Zone réaménagée (non intégrée dans le calcul)
- Surface S1 - Infrastructures de chantier
- Surface S2 - Zone en chantier
(Zone maximale décapée d'avance, en cours d'exploitation ou de remblaiement)
- Surface S3
(Linéaire de front considéré comme non remis en état x hauteur, avec hauteur moyenne exploitation = 15 m)



LÉGENDE	
	Périmètre autorisé
560	Cote topographique
	Zone réaménagée (non intégrée dans le calcul)
	Surface S1 - Infrastructures de chantier
	Surface S2 - Zone en chantier (Zone maximale décapée d'avance, en cours d'exploitation ou de remblaiement)
	Surface S3 (Linéaire de front considéré comme non remis en état x hauteur, avec hauteur moyenne exploitation = 15 m)



AGENCE D'ORLÉANS

183 rue de la Cornaillère
45 650 Saint-Jean-le-Blanc
☎ 02 38 56 80 42

AGENCE DE BORDEAUX

2 allée Isaac Newton
33 650 Martillac
☎ 05 56 84 28 51

AGENCE DE LISIEUX

11 rue d'Orival
14 100 Lisieux
☎ 06 64 28 35 38

AGENCE DE POITIERS

Zone d'Activité du Parc d'Anthyllis
86 340 Fleuré
☎ 06 23 06 49 45



terraexpertis.com

Siège social : 13 rue du Capricorne - 94 150 Rungis